

## La porte étroite des bilatérales

TOUT PORTE À croire que les sept accords sectoriels avec l'Union européenne obtiendront une confortable majorité populaire le 21 mai prochain. La campagne référendaire s'annonce donc morne. D'un côté les partisans, Conseil fédéral en tête, ressassant les bénéfices économiques que nous tirerons de ces accords. De l'autre, des adversaires dont l'argumentaire passe tellement au-dessus des enjeux qu'il en devient ridicule. Restent bien sûr les peurs diffuses – emplois, niveau des salaires, afflux de travailleurs étrangers – que des réseaux peu visibles mais actifs sauront attiser ces prochaines semaines pour faire couler le projet. A cet égard, les restructurations annoncées par La Poste, Swisscom et les CFF, même si elles n'ont rien à voir avec ces accords, sont particulièrement malvenues, dans le temps comme sur la forme: à l'interne, les managers ne semblent pas avoir compris l'importance de mesures d'accompagnement, celles-là mêmes qui ont permis un large consensus au sujet des bilatérales.

Dans le détail, on peut certes énumérer les avantages de chacun de ces accords qui, clairement, priment sur leurs inconvénients. Mais les effets concrets des dispositions signées, en particulier celles sur les transports terrestres et la libre circulation des personnes, restent encore largement indéterminés. Notamment parce que la politique européenne ne cesse d'évoluer.

Et c'est là que réside la faiblesse majeure des accords bilatéraux. En rejetant l'Espace économique européen, la Suisse s'est refusée à suivre l'évolution d'un droit qu'elle n'était pas en mesure de façonner. En acceptant les accords bilatéraux, elle accède à une partie du marché intérieur européen, mais selon des règles fixes qui se révéleront rapidement insuffisantes. Tel est le prix de la prétendue autonomie que nous désirons défendre.

Cette situation inconfortable, nous l'avons choisie. Après le refus d'adhérer à l'EEE en 1992, seule cette voie restait ouverte, clairement indiquée alors par la majorité rejetante. Il est dès lors vain de stigmatiser un Conseil fédéral se refusant à réactiver la demande d'adhésion. Les accords

*La gestion des grands problèmes se déroule aujourd'hui à l'échelle du continent*

bilatéraux constituent une étape, modeste mais indispensable, sur ce chemin. Mais le chemin continue et nous conduit à l'adhésion. Celles et ceux qui appuient les accords bilatéraux dans l'idée que le terminus est atteint se bercent d'illusions. D'autres dossiers d'importance pour la Suisse sont d'ores et déjà ouverts: sécurité, immigration, fiscalité, secret bancaire... Et sur ces dossiers, l'Europe ne nous fera pas de cadeaux. Nous constaterons alors que la gestion des grands problèmes se déroule aujourd'hui à l'échelle du continent. Et que la grande porte de l'adhésion se prête mieux à la défense de nos intérêts que la porte étroite des négociations bilatérales. JD

# L'équivoque nécessaire

*Plus d'un demi-siècle de militantisme pour la pire des causes, celle du racisme. Avec, pour récompense de tant de fidélité à l'erreur, un procès fort médiatisé. La condamnation relativement lourde ne lève pas l'ambiguïté d'une telle affaire, qui renvoie à celle de la loi elle-même.*

**H**ALLUCINANT: UN HOMME de huitante ans sait encore provoquer mais n'a toujours pas la moindre capacité de douter. Il persiste et signe depuis plus d'un demi-siècle, le plus souvent dans l'ombre. *Le Courrier du continent* tire à moins de 500 exemplaires sur une vieille machine d'avant l'offset, la photocopie ou l'imprimante laser. Le cercle des sympathisants avoués n'a jamais été large, le vieillissement des cadres et les interdictions de police ont eu raison de réunions internationales qui ont cessé il y a une dizaine d'années.

Tout d'un coup, après des décennies de galère et de remâchage qui auraient usé tout autre, sonne l'heure de l'apparition au grand jour et à grand tirage. A huitante ans, Gaston-Armand Amaudruz monte sur la scène – judiciaire certes, mais quand même. Cette sorte de consécration paradoxale, l'accusé-vedette la vit sans émoi apparent. Mais il déguste sans doute l'occasion de cette tribune inespérée pour proférer les propos les plus scandaleux, pour répéter les théories et les contre-vérités les plus immondes. Et pour s'entendre citer à longueur d'audience – à charge certes mais quand même – par les avocats des parties civiles, le procureur ou le président.

## Contre les valeurs démocratiques

Car pour dénoncer, il faut dénoncer. Pour accuser, avant de condamner, il faut démontrer. Et voilà qu'on entend, sortis de la bouche de juristes tellement peu suspects de sympathie pour les élucubrations de G.-A. Amaudruz qu'ils en oublient de mettre les guillemets, des termes inouïs: fable des six millions, mythe «obscène» de l'Holocauste, tout juste inventé pour extorquer des indemnités par milliards en vue de financer l'essor d'Israël, utilisation des chambres à gaz comme locaux de désinfection des habits, classification des «déchets biologiques» non aryens (juifs et turco-tartares), mainmise des juifs sur le socialisme et l'Etat, scandale du «faux» intitulé *Journal d'Anne Frank*.

Et comme il n'y a pas de hasard idéologique, les valeurs démocratiques et humanistes sont dénoncées comme autant de faiblesses. Idem pour l'attachement au principe de l'égalité (dénigré comme une usurpation), à l'ouverture et au dialogue (attention métrissage!) à la culture et aux arts (toxines nuisibles pour les esprits). M. Amaudruz et ses quelques semblables détestent le nomadisme (juif surtout), l'internationalisme, le libre-échange et le cosmopolitisme (affaiblissement de l'esprit national).

## Voter la loi et faire les procès

Comment faire face à l'énormité des propos entendus au procès Amaudruz? Comment contribuer utilement à la lutte contre le racisme et le révisionnisme? Comment interdire la diffusion de textes niant l'Holocauste à l'ère des massacres sur les bords des Grands Lacs et de l'uranium appauvri déversé sur les populations civiles? Comment appliquer l'esprit et la lettre de l'article 261bis CP, adopté par le peuple dans une votation référendaire en septembre 1994?

A défaut de pouvoir complètement répondre à ces questions, on ne cessera de s'interroger sur l'attrait possible des idées révisionnistes simplement citées dans un compte rendu d'audience, sur l'apparente victimisation de l'accusé, sur le manque de repères et connaissances historiques des populations, sur le risque inhérent à tout débat sur l'antisémitisme. Un simple citoyen, bon type de son état et technicien de métier, ne m'a-t-il pas dit qu'il trouvait incroyable que l'on ait pu gazer six millions de personnes en moins de dix ans dans quelques lieux mal équipés et sans doute inadéquats pour une exploitation efficace?

Au total et malgré les risques et périls liés à des interprétations et lectures diverses des idées et des événements, il faut accepter l'équivoque fondamentale d'une norme contre la discrimination raciale et surtout les procès auxquels son application peut donner lieu. Car il faut que le crime soit désigné comme tel par la justice. Il faut qu'elle désigne clairement les limites. A ce prix, l'ambiguïté de la loi et des procès, en regard de l'inacceptable tolérance à l'égard du racisme, peut et doit être assumée. Mais avec discernement, en sélectionnant les occasions d'exercer sa qualité pour agir en justice. Comme cela a été fait dans le cas du procès Amaudruz. yj

# Pas de surprise, la Suisse est libérale

*Seattle bis! La session de printemps du Fonds monétaire international sera assiégée, comme la ministérielle de l'OMC, par une foule hostile à la mondialisation. La réforme qu'entreprend le FMI entend faire confiance à un marché qui serait mieux éclairé par un code de bonne conduite.*

*Pas question, malgré les séismes financiers des cinq dernières années, d'entraver la libre circulation des capitaux. Kaspar Villiger, qui représentera la Suisse à Washington, défend cette voie libérale.*

«**L**E FMI VEUT construire un monde qui privilégie le libre jeu des forces du marché... où le secteur privé serait le principal moteur de l'investissement». Ces propos de Michel Camdessus, directeur général du FMI, donnent clairement l'orientation de la réforme en cours. L'Allemand Horst Köhler qui lui succédera a été choisi par l'Union européenne et les États-Unis pour suivre la même politique. La Suisse aura son appui. Les hauts fonctionnaires qui accompagneront Kaspar Villiger à la session de Washington l'ont affirmé sans ambiguïté à Berne devant la presse.

La doctrine fédérale est claire. La libre circulation des capitaux est un acquis favorable à la prospérité générale qu'il ne faut pas abandonner. Les pays doivent adopter une politique financière raisonnable s'ils veulent éviter d'être victimes des mouvements déstabilisateurs des capitaux. Berne ne croit pas à la «taxe Tobin»<sup>1</sup> contre la spéculation financière internationale. Une taxation des mouvements erratiques serait difficile à instituer et à contrôler, facile à éluder. De plus son introduction donnerait un faux signal au monde, car «les vrais responsables de la spéculation ne sont pas les détenteurs de capitaux, mais les pays coupables de mauvaise gestion.»

## Trop aider nuit

Les graves crises provoquées par le Mexique, la Thaïlande, la Corée ou le Brésil ont montré que le FMI n'a plus les moyens de jouer les pompiers des vastes embrasements financiers internationaux. Les réserves monétaires du Fonds ne suffisent pas pour contrer les énormes mouvements de capitaux privés provoqués par la perte de confiance dans l'économie d'un pays. Une augmentation des interventions du

FMI, ou des grands pays à titre individuel, aurait un effet pervers. Rassurés par le soutien public accru, les investisseurs privés auraient tendance à être moins prudents.

Il faut cesser d'accroître le «risque moral», de provoquer les crises en favorisant les placements privés hasardeux. Au contraire, les prêts du FMI doivent devenir moins faciles et les créanciers privés doivent participer plus largement au réaménagement de la dette des pays en difficulté.

La Suisse, en accord avec les autres pays européens, préconise l'introduction de nouvelles règles internationales. Les créanciers privés seraient contraints de participer à une opération de sauvetage dès qu'un pays débiteur aurait épuisé ses crédits au FMI. Moins interventionnistes, les États-Unis voudraient, de cas en cas, se contenter de faire pression sur les particuliers pour les convaincre de participer à l'assainissement financier d'un pays en difficulté.

## Transparence et bonne gestion

Plutôt que de mobiliser les pompiers publics ou privés, mieux vaut prévenir les incendies. Pour le FMI une meilleure transparence des marchés et une bonne gestion financière des États sont le meilleur moyen d'éviter les crises. Si tous les pays adoptent le même modèle de comptabilité nationale<sup>2</sup>, les créanciers pourront clairement apprécier les risques encourus. Ils s'abstiendront d'octroyer des prêts non remboursables. De leur côté, les pays débiteurs connaîtront le montant des charges supportables. Outre son modèle comptable, le FMI propose un code de bonne gestion financière. Les pays qui l'adoptent inspirent confiance et attirent les investisseurs.

Ce système financier idéal, bien sûr,

n'existe pas encore. Les pays émergents ont des statistiques lacunaires, un système bancaire échappant à tout contrôle. Un programme d'assistance, de formation, l'installation de réseaux informatiques sont mis en œuvre en Amérique latine, en Afrique, en Asie et en Europe de l'Est. Le FMI entend aujourd'hui apprendre à gérer plutôt que de prêter aveuglement.

## Aide aux pauvres

Les remèdes libéraux conviennent peut-être à l'assainissement des pays émergents, ceux qui ont accueilli des masses de capitaux attirés par les promesses d'un miracle économique. La situation est différente pour les pauvres de la planète qui n'intéressent pas les investisseurs privés. Le FMI a prévu pour eux une nouvelle «facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance». Des prêts à taux d'intérêt réduits (0,5 %) seront octroyés au pays qui propose un programme établi en collaboration avec la société civile, les ONG et les autorités monétaires internationales. Condition supplémentaire: mettre en place des indicateurs qui permettront de contrôler la «bonne gestion publique» des emprunteurs. Finies donc les aides au développement qui se transforment en canons ou en Mercedes? C'est en tout cas ce qu'espèrent les décideurs de Washington. *at*

<sup>1</sup>Voir DP 1372, «Taxe Tobin, une bonne idée vieille de 30 ans».

<sup>2</sup>www.imf.org

## Fabrique de DP

Domaine Public s'arrête le temps des vacances de Pâques.

Le prochain numéro paraîtra le 5 mai. *éd.*

# Non merci!

*Le libelle de Blocher, passons. Ce n'est pas un point d'accrochage sérieux pour un débat historique et philosophique.*

*En revanche, une relecture du programme du parti socialiste révèle une autre conception de l'Etat que celle qu'on lui prête aujourd'hui.*

**M**ALGRÉ LA PAUVRETÉ intellectuelle du libelle de Blocher sur le socialisme, malgré ce mélange d'irrationalité et d'aplomb qui caractérise le bonhomme, certains voudraient que les socialistes acceptent le débat sur son terrain. En ce qui nous concerne, pas question, pour trois raisons.

Sur le thème général des dictatures brune et rouge, leur parenté dans le totalitarisme et le crime d'Etat, des auteurs ou des témoins autrement qualifiés ont porté la réflexion; David Rousset ou Hannah Arendt (voir encadré) ou Margarete Buber-Neumann qui eut le « privilège » de connaître les camps concentrationnaires de l'un et l'autre régime. Primo Levi, quand il s'adressait à des auditoires de lycéens, comme il aimait à le faire, était souvent interrogé sur ce sujet. Il a publié, en appendice à *Si c'est un homme...*, sa réponse mesurée, authentique. La réflexion sur l'histoire effrayante du XX<sup>e</sup> siècle n'est pas épuisée pour autant. Mais elle se mènera avec des répondants qualifiés. Pas avec Christoph Blocher.

Sur le deuxième thème, historique, de l'attirance, du compagnonnage de route que les dictatures ont pu exercer,

les historiens poursuivent et poursuivront leurs mises à jour. Mais croire régler la question pour le parti socialiste à l'aide d'une seule citation de la *Berner Tagwacht*, c'est un procédé de malhonnêteté intellectuelle disqualifiant.

Il n'y a que le troisième thème qui pourrait être digne d'intérêt. Est-ce que l'étatisme peut faire le lit du totalitarisme? C'est un grand sujet de philosophie politique. Mais chez Blocher, ce qui frappe, c'est qu'il donne de l'Etat ou de la collectivité une image purement castratrice des libertés, lui opposant la créativité de l'individu s'affirmant grâce à l'économie de marché. Rien sur les contre-pouvoirs ou les équilibres de pouvoirs: ceux du fédéralisme, du partenariat social, du monde associatif. Etrange omission de la part d'un homme politique qui se veut « pur Suisse ». Il identifie l'Etat à une sorte de père abusif contre lequel la révolte est légitime. Et par la révolte, on peut s'emparer de quelques-uns des attributs du père et devenir à son tour un chef, un chef légitime. Le monde politique est un monde où la composante psychologique est toujours forte. Mais chez Blocher, à l'évidence, elle précède et supprime la pensée réfléchie. ag

## Sur le chef

**C**HRISTOPH BLOCHER A cité, dans sa bibliographie, Hannah Arendt et sa réflexion sur *Le système totalitaire*. Espérons que cette définition du chef ne lui a pas échappé:

*[...] Le Chef est irremplaçable parce que toute la structure compliquée du mouvement perdrait sa raison d'être sans ses commandements. Désormais, en dépit des éternelles cabales de la clique intérieure et des incessantes mutations de personnel, en dépit de ce qu'elles accumulent en fait de haine, d'amertume et de ressentiment personnel, la position du Chef demeure assurée contre les chaotiques révolutions de palais, non pas en vertu de ses dons supérieurs, à propos desquels souvent son entourage immédiat ne se fait guère d'illusions, mais à cause de la conviction sincère et raisonnable de ce même entourage, que sans lui tout serait irrémédiablement perdu. [...]*

## Le programme anti-étatique du PS, Lugano 1982

**S**I LE LIBELLE blochérien a été généralement considéré comme de faible niveau, journalistes et porte-parole des partis bourgeois ont profité de l'occasion pour inviter le parti socialiste à revoir son programme jugé sectaire et trop étatique. Que les socialistes suisses fassent donc ce que MM. Blair et Schröder ont su faire! Cette invite relevant de la pensée toute faite, personne n'est remonté aux sources. Or le programme politique du PS adopté à Lugano en 1982 est, contrairement au programme précédent, (Winterthour, 1959) d'inspiration anti-étatique.

Quelques rappels. En 1976, au Congrès de Montreux, dans le brouhaha final des propositions de section, le Congrès décide, sauf erreur sur proposition de la section de Vevey, de mettre



## Un sondage contesté : des spécialistes s'expriment

AMI-MARS, LA publication des résultats d'un sondage sur l'antisémitisme en Suisse a fait grand bruit. A l'analyse, la méthode utilisée montre des faiblesses qui fragilisent les conclusions de cette enquête.

L'information a fait les gros titres de la presse – l'antisémitisme en hausse, des chiffres inquiétants, plus d'un million d'antisémites en Suisse – et les commentateurs n'ont guère pris la peine d'analyser la démarche et les résultats. C'est à la revue *Jüdische Rundschau* qu'on doit les premières critiques: le taux d'antisémites en Suisse se situe entre 7,5 et 9%, une proportion constante depuis plusieurs années. En cause, les critères choisis par l'institut GfS, chargé du sondage et de son analyse. Considérer que les Juifs utilisent à leur profit le souvenir de la Shoah, qu'ils disposent d'une influence trop importante et qu'ils sont plus loyaux à l'égard d'Israël que de la Suisse ne suffit pas à définir un antisémite. Sigi Feigel, président d'honneur de la communauté juive de Zurich, partage cette appréciation (*Tages Anzeiger*, 29 mars 2000): il s'agit là de préjugés, voire de réserves à l'égard des Juifs et non d'une attitude hostile. Lui-même se souvient que, collègue à Lucerne, il trouvait que l'Eglise catholique y exerçait une trop grande influence; il n'en a pas pour autant détesté les catholiques. L'important aux yeux de Sigi Feigel c'est qu'une écrasante majorité des personnes interrogées reconnaît la réalité de l'Holocauste; il estime qu'on doit en perpétuer le souvenir, à l'école notamment.

Peter Atteslander, un sociologue suisse qui a fait toute sa carrière en Allemagne, rappelle que, quelles que soient les sociétés, les individus ont toujours vécu avec des préjugés (*Neue Zürcher Zeitung*, 31 mars). Il s'agit là d'une manière de se prémunir contre l'inconnu et de renforcer la solidarité du groupe. Il y a plus d'un demi-siècle, un chercheur a même découvert dans la population américaine des préjugés négatifs à l'égard d'un peuple fictif. Il ne suffit donc pas de déceler des préjugés mais encore faut-il comprendre dans quel contexte ils se développent et quelle signification ils prennent dans la vie quotidienne.

A confondre l'expression d'idées reçues avec l'antisémitisme, on ne rend pas service à la lutte nécessaire contre toutes les formes de racisme. *jd*

sur le métier un nouveau programme exprimant la «rupture avec le capitalisme». Une petite commission, écrivains et intellectuels, se voulant la gauche du parti, planche et élabore. En trois ans, elle produit un énorme pavé.

### L'autogestion comme solution

Quand le comité directeur en a connaissance, il reprend les choses en main et met au travail (décision, Congrès d'Interlaken) une commission plus équilibrée présidée par Peter Vollmer. Le texte sera approuvé à Lugano. Mais l'inspiration première a laissé de fortes traces, l'autogestion est présentée, sinon comme la solution unique, du moins comme un axe essentiel de réforme. D'où la tonalité anti-étatique.

A côté de l'influence autogestionnaire

et libertaire s'observe aussi la persistance d'un courant marxiste où l'Etat est analysé comme le défenseur des intérêts de la classe dominante et de ses privilèges. Ces accents, voir nos citations, surprendront aujourd'hui où toute critique de l'Etat ou de la bureaucratie est considérée comme une main tendue à la déréglementation néo-libérale. Même si le programme de Lugano est dépassé sur bien des points, il a le mérite, sur le sujet de l'Etat, d'inviter la gauche à des contre-propositions offensives. Dans tous les cas, le croire étatique est un contresens.

Pour la petite histoire, rappelons qu'à Lugano Yvette Jaggi rapportait en français à côté de Vollmer et que Ruth Dreifuss participait à la traduction trilingue simultanée, prenant les relais avec endurance. *ag*

## Le citoyen et l'Etat deviennent étrangers l'un à l'autre

«PENDANT UN SIÈCLE, par ses luttes au sein et en dehors des institutions démocratiques, le mouvement ouvrier a forcé l'Etat, malgré l'opposition d'une bourgeoisie privilégiée, à prendre en charge toute une série de tâches sociales.

Mais l'Etat est aussi devenu le pouvoir qui soutient les intérêts de l'économie privée. Il est forcé d'assumer les coûts sociaux des entreprises à la recherche de profit et il les répartit ensuite sur l'ensemble de la population, sans donner à celle-ci un droit de regard. L'accroissement du poids de la fiscalité, les atteintes croissantes à la liberté des citoyens, les limites placées aux possibilités d'action politique, ainsi que la centralisation croissante d'une bureaucratie anonyme (résultat de la concentration des pouvoirs dans l'économie) conduisent les citoyens et l'Etat à devenir étrangers l'un à l'autre.

Les droits populaires, conquêtes naguère révolutionnaires, ont été dévalorisés: l'Etat n'est plus dirigé par le pouvoir démocratique des urnes, mais, de plus en plus, par un cartel et d'élites et de fonctionnaires liés aux forces du marché. La crédibilité

des institutions démocratiques est remise en cause.

Beaucoup de gens ont à juste titre l'impression que l'Etat limite leur liberté tout en les laissant livrés à eux-mêmes dans un grand nombre de circonstances importantes de leur existence (taux hypothécaires, fermetures ou déplacement des entreprises, protection des locataires, places de travail).

Le sentiment qui en résulte d'être privé de moyens d'action, d'être à la merci d'un Etat anonyme, rend abstentionnistes plus de la moitié de la population. Nos adversaires politiques en profitent pour accroître encore les privilèges dont ils disposent aux dépens des libertés et des conquêtes sociales naguère arrachées aux détenteurs du pouvoir.

La crise financière de l'Etat et son incapacité à utiliser efficacement les richesses privées en faveur du bien-être général mettent en danger les conquêtes sociales si chèrement acquises. L'Etat social doit être mis au service des citoyens en décentralisant l'administration et en la rapprochant des citoyens.»

PSS, Programme de 1982 (extrait).

# La démocratie directe implique une compétence législative partagée

Par Andreas Gross, conseiller national

**Dans DP 1425, André Gavillet évoquait les faiblesses du référendum constructif qui diluerait la responsabilité législative du Parlement. Andreas Gross, conseiller national socialiste de Zurich, prend la défense de ce nouvel instrument de la démocratie directe, sur lequel nous aurons à nous prononcer dans quelques mois. (adaptation française: jd)**

**A**NDRÉ GAVILLET RECONNAÎT les aspects négatifs et simplistes du référendum législatif et ses conséquences parfois très peu constructives: alliances contre nature, résultats peu compréhensibles, déclenchement d'initiatives correctrices. Et, contrairement à de nombreux critiques des droits populaires, il ne pense pas que le référendum constructif dépasserait l'entendement des citoyennes et des citoyens moyens. Par contre, il ignore totalement la nécessité d'affiner la démocratie directe dans la perspective de l'intégration de notre pays à l'Europe, une nécessité à laquelle précisément répond le référendum constructif.

## Entre confusion et partage des rôles

Le reproche essentiel formulé par André Gavillet porte sur la confusion des rôles du peuple et du Parlement en matière législative qu'engendrerait le référendum constructif. Nous divergeons sur la conception de la démocratie directe – je récusé le terme de démocratie semi-directe car on ne peut imaginer une démocratie plus directe que celle qui permet au peuple de se prononcer sur des initiatives et des lois. En démocratie directe, tous les droits et compétences relevant de la souveraineté populaire sont partagés, ce qui souligne d'ailleurs la moder-

nité de la démocratie directe dans la perspective de la nécessaire démocratisation des pouvoirs supranationaux.

## Pour être plus attentif au point de vue des minorités

Par ailleurs la démocratie directe et singulièrement le référendum représentent bien plus qu'un simple droit de contrôle. Les droits populaires et le partage des droits provoquent d'intenses interactions et des processus d'échange entre les acteurs participants. Et à leur tour ces échanges déclenchent un phénomène d'apprentissage collectif.

C'est pourquoi le Parlement ne détient pas le monopole législatif. La plupart des cantons connaissent l'initiative législative, une sœur jumelle du référendum constructif, ainsi que le référendum financier qui limitent la compétence législative exclusive du Parlement. Ni la réalité ni la théorie ne permettent de s'opposer à une limitation de l'exclusivité parlementaire en matière législative.

En pratique, le Parlement conservera une position dominante dans le processus législatif. Mais, grâce à un référendum plus constructif et plus précis, les députés devront être plus attentifs au point de vue des minorités, plus disposés à des compromis pour éviter le référendum. Le référendum constructif rendra le débat politique plus ouvert, plus communicatif et plus intégrateur. Des qualités qui précisément constituent la modernité de la démocratie directe et en font tout l'attrait pour de nombreux citoyens et citoyennes d'autres pays.

## Un outil de la démocratie directe

Ceux qui défendent l'exclusivité législative du Parlement contre le référendum constructif reprennent un discours identique à celui des adversaires de l'introduction des droits populaires au 19<sup>e</sup> siècle. Ludwig Forrer, président de la Confédération et qui fut le secrétaire de la Constituante zurichoise de 1869, pionnière en matière de démocratie directe, tenait l'initiative législative pour «la perle et le couronnement de la démocratie directe». L'argument avancé par André Gavillet ne tient pas: les démocrates ont

toujours considéré le partage des compétences législatives entre le peuple et ses représentants comme l'élément constitutif de la démocratie directe. Si l'initiative législative est une perle, le référendum constructif serait un bijou supplémentaire dans la mosaïque de la démocratie directe, une démocratie directe affinée et différenciée dans la perspective de l'intégration de la Suisse dans un Etat fédéral européen. ■

## Projecteurs

**T**HE SUNDAY TIMES (Grande-Bretagne) a publié les listes des riches les plus riches de son pays, mais aussi du monde, des USA et d'Europe. On y trouve, classement mondial, trois familles suisses dans les cinquante premiers: au 12<sup>e</sup> rang les familles Hoffman/Oeri (chimie), au 49<sup>e</sup> la famille Schmidheiny (ciment) et au 50<sup>e</sup> rang, Walter Haefner (autos, etc.).

Bien entendu, les mêmes noms se retrouvent dans la liste des plus riches d'Europe, mais dans le même ordre, au 1<sup>er</sup>, au 9<sup>e</sup> et au 10<sup>e</sup> rang. En plus, au 16<sup>e</sup> rang Pierre Landolt et famille (chimie) et au 44<sup>e</sup> rang Ernesto Bertarelli (chimie).

**W**ALD, EN APPENZELL Rhodes-extérieures, compte moins de 1000 habitants dont quelques étrangers: Australiens, Allemands, Yougoslaves et Luigi Tosca, Sicilien. Le 12 mars, ils ont pu participer pour la première fois à l'assemblée communale et voter. Ils étaient neuf à inaugurer ce nouveau droit de vote introduit dans la Constitution communale en vigueur depuis le 8 février dernier. La question de la naturalisation n'a pas été abordée, car elle ne serait pas facile. Le droit de se prononcer sur les questions locales n'a pas été contesté. On aurait pu en parler ailleurs que dans l'hebdomadaire syndical VPOD (23.3.2000). cfp

# Ouverture extérieure, ouverture intérieure

**Les citoyennes et citoyens des cantons de Vaud et de Neuchâtel se prononceront sur une nouvelle péréquation financière le même week-end que sur les accords bilatéraux. Dans les deux cantons, cette démarche s'insère dans un projet de redéfinition des compétences de l'Etat et des communes. Et seule la péréquation est attaquée en référendum (voir DP 1418).**

**A** NEUCHÂTEL COMME DANS le canton de Vaud, on souhaite remplacer plusieurs mécanismes de péréquation dits « verticaux » – la plupart des transferts financiers entre canton et communes sont pondérés par les indices de capacité financière attribués à chaque commune – par un mécanisme « horizontal » – les communes s'aident entre elles.

La péréquation actuelle a trois gros inconvénients. Elle repose sur un très grand nombre de tâches et manque de ce fait de transparence sur ses effets globaux. Elle ne fonctionne qu'en présence d'une imbrication des tâches entre le canton et les communes. Il n'y a souvent plus de rapport entre le coût réel des prestations et leur financement par les communes – un système qui invite au gaspillage.

Ces distorsions peuvent rendre les collaborations intercommunales difficiles. Les communes riches ont parfois avantage à ne pas participer aux collaborations, car leur coût « pondéré » dépasse celui de la même prestation effectuée seule. C'est un effet de ce type qui explique, par exemple, le refus du Conseil communal de Pully de participer au financement de la ligne de bus qui doit relier Lausanne à Paudex, une commune voisine. L'ironie veut que ce prolongement soit rendu nécessaire par le déménagement de la Fédération patronale vaudoise, par ailleurs fer de lance du référendum contre la péréquation!

## Une simple question d'équité

Au-delà de ces aspects techniques, les considérations d'équité sont au moins aussi importantes. A Neuchâtel, on a estimé qu'il était inacceptable que des contribuables payent deux fois et demi plus d'impôts communaux que d'autres. Dans le canton de Vaud, les disparités actuelles sont encore plus manifestes. Il est amusant de constater

qu'avec leur projet, les Vaudois vont parvenir à la situation que les Neuchâtois veulent abandonner!

A noter encore que les écarts structurels sont plus marqués dans le canton de Vaud: la capacité contributive des habitants de la commune la plus aisée est dix fois supérieure à celle que l'on observe dans la commune la plus modeste. A Neuchâtel, le rapport est légèrement inférieur à sept.

## Similitude et divergences des projets

Dans les deux cas, le projet prévoit une aide directe des communes aux communes, sans prélèvement ou contribution de l'Etat. Ici comme là, on tient compte de la force contributive des habitants, des charges des communes-centres et de l'effort financier. Les Neuchâtois ont encore prévu de tenir compte de critères géogra-

phiques, comme l'altitude. Comme ces critères sont essentiellement structurels, ils offrent l'avantage de n'être pas ou peu manipulables. Une garantie pour l'équité et la stabilité du système.

## Une opposition surtout lacustre

Dans le canton de Vaud, on s'est plu à relever le caractère essentiellement lacustre de l'opposition au projet: elle émane des communes résidentielles et traditionnellement aisées du bord du lac, appelées à financer le système. Présenter les résistances, les projets sont construits de manière à soulager une majorité de communes et de population. Il serait toutefois faux de n'y voir qu'un calcul tactique: le fait que les communes riches soient minoritaires en nombre et en habitants fait que l'on arrive assez naturellement à ce résultat.

111

## Médias

**S**ELON LES INFORMATIONS du *Temps*, le prix de *dimanche.ch* pourrait augmenter cet été.

**L'**offensive culturelle suisse à Milan a provoqué la publication d'un numéro «suisse» spécial de *ViviMilano*, supplément du quotidien le *Corriere della Sera*. On y montre une telle présence de la Suisse en ville que la capitale lombarde pourrait être un canton à part entière: La Poste, Via Lancetti, Swisscom, Via Caldera, Librairie Hoeppli, Switzerland Cheese Mark, Corso Magenta, etc.

**A**TENTION AUX SIGNES avant-cou-reurs: ai découvert les premiers graffiti anti-bilatérales en Suisse alémanique. *cfp*

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (*jd*)  
Rédaction:  
Géraldine Savary (*gs*)  
Ont collaboré à ce numéro:  
Gérard Escher (*ge*)  
André Gavillet (*ag*)  
Jacques Guyaz (*gj*)  
Yvette Jaggi (*yj*)  
Roger Nordmann (*rn*)  
Charles-F. Pochon (*cfp*)  
Albert Tille (*at*)  
Forum: Andreas Gross  
Composition et maquette:  
Françoise Gavillet, Géraldine Savary  
Responsable administrative:  
Murielle Gay-Crosier  
Impression: IAM SA, Renens  
Abonnement annuel: 90 francs  
Étudiants, apprentis: 60 francs  
@abonnement e-mail: 70 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
E-mail: [domaine.public@span.ch](mailto:domaine.public@span.ch)  
CCP: 10-15527-9  
Site: [www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)

# Le tout biologique

## *A quand des recherches à visée philosophique associant médecine, technologies et sciences humaines?*

LE PROJET GÉNOME humain arrive au terme de sa première étape – félicitations. Le «but ultime», a-t-on proclamé pour l'occasion, est de déchiffrer l'ensemble des gènes de l'espèce humaine pour disposer bientôt d'une boîte à outils performante pour la réparation sélective de nos misères corporelles et pour la prédiction individualisée de nos susceptibilités aux accidents métaboliques et physiologiques. Cette ambition suscite à son tour des inquiétudes, immédiates, comme l'accès aux bases de données et la multiplication effrénée des brevets, et, à plus longue échéance, d'une médecine prédictive où le poids total de la responsabilité de l'état de santé incomberait à l'individu par son comportement.

### Héritabilité de l'intelligence

Le volet bio-médical du projet tourne à plein rendement, et mais est-ce vraiment son but ultime? Déchiffrer notre génome c'est aussi se placer dans le champ jadis réservé à la philosophie pour comprendre ce qu'est l'être humain en tant qu'espèce et en tant qu'individu. Le projet public génome humain a certes été l'occasion du plus grand investissement en sciences sociales jamais réalisé; malgré cela, je crains que soient désuets ou inadéquats les outils qui nous permettent d'articuler d'un côté les bases biologiques de nos comportements, et bientôt les «gènes de» ces comportements avec les notions fondatrices de la démocratie (égalité) et de la responsabilité individuelle.

Dans les années soixante-dix, nous débattions de «l'héritabilité de l'intelligence», et nous avons enterré la sociobiologie car les défenseurs d'une héritabilité forte avaient eu recours à des données truquées (ils avaient faussé le nombre des faux vrais jumeaux séparés à la naissance). Vingt-cinq ans plus tard, on pourrait, par clonage, créer un nombre suffisant d'humains pour répéter l'expérience, mais surtout les biologistes produisent une liste en croissance explosive de gènes associés à des comportements humains complexes. Les débats des années soixante-dix ont

été dominés par les notions d'inné et d'acquis; ces notions sont-elles adaptées à l'univers de la biologie moléculaire? Tout laisse présager que non, car pour le dire de manière polémique, «rien n'est acquis, rien est inné, tout est interaction»

### Psychologie évolutive

Recourir à Darwin est tout aussi difficile. La notion d'adaptation peut-elle facilement servir de fondement à nos comportements? La psychologie évolutive le croit, qui classe les comportements humains en comportements adaptés (c'est-à-dire retenus spécifiquement par la sélection naturelle) et comportements parasites (conséquence secondaire, déchet de la sélection naturelle), jouer du piano par exemple. C'est là un trait qui n'a pu être, faute de temps, retenu par la sélection; il est le produit indirect d'autres sélections, l'ouïe fine du guetteur et l'adresse digitale du cueilleur de noisettes. Pour montrer l'ambiguïté de l'approche, un livre qui fera prochainement fureur chez nous, *A natural history of rape*. Pourquoi certains comportements vio-

lents et réprouvés se maintiennent-ils dans l'espèce humaine? C'est qu'ils sont adaptés: la violence sexuelle, par exemple. Sans le viol, certains mâles n'auraient pas de chance d'avoir des descendants et de transmettre leurs gènes, dit cette approche. D'ailleurs, ajoute-t-elle, ces mâles s'en prennent de préférence à des femmes en âge d'avoir des enfants. Et quand on oppose le nombre disproportionné des petites filles violentées, la réponse est que l'apparition précoce des signes sexuels secondaires trouble ce comportement adaptatif. Et ainsi de suite – l'approche est imparable. On aboutit à une justification automatique de ce qui existe, du «meilleur des mondes possibles» évoqué par Voltaire.

A l'heure où nous entrons dans l'ère de la génomique fonctionnelle, nous manquons de projets ambitieux qui puissent intégrer bio-médecine, technologie et sciences humaines afin de forger des outils pour comprendre le monde.

Source: *Nature*, 9 mars 2000. R. Thornhill & C. T. Palmer, *A natural history of rape: biological bases of sexual coercion*, MIT Press, 2000.

## Lynxiété

1.

«J'ai rencontré le lynx, racontait-elle, et nous nous sommes aimés.»

Chacun, alentour, haussait les épaules et s'accordait à penser ce qu'il fallait en penser.

Mais celui qui l'aimait en secret se mit en route au crépuscule. Revint des nuits et des lustres plus tard, affaibli, portant quatre longues pattes et une longue queue enroulée dans un vieux papier journal.

2.

Les choses finirent par se savoir dans le quartier: elle vivait effectivement en concubinage avec un lynx. On voyait parfois apparaître en ombre chinoise les deux pinceaux de ses oreilles par la fenêtre de la cuisine, le soir, quand ils étaient à table.

Un matin, le boulanger refusa de la servir: «A qui profite mon pain? Vous hébergez au noir un requérant d'asile, lui dit-il.»

– Et vous, qui hébergez-vous donc en vous-même? répliqua-t-elle, imprudemment.

Piqué au vif, le boulanger lança une pétition pour qu'elle soit délogée de situ et de suite et proposa que le lynx soit mangé en méchoui.

Beaucoup signèrent.

Anne-Lise Grobéty